



KINNEAR'S MILLS

Province de Québec
Municipalité de Kinnear's Mills
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Claudette Perreault, secrétaire-trésorière, directrice générale de la Municipalité de Kinnear's Mills, QUE :

Conformément à l'article 451 du Code Municipal de la Province de Québec, le Conseil a adopté le règlement numéro 503 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juin 2021.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire en vous rendant à l'onglet Vie communautaire – règlement sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.kinnearsmills.com ou en téléphonant au 418 424-3377 afin d'en obtenir une copie.

Donné à Kinnear's Mills, ce 8 juin 2021.

Claudette Perreault

Claudette Perreault,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Claudette Perreault, secrétaire-trésorière, directrice générale adjointe, domiciliée à Kinnear's Mills, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis ci-annexé en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau municipal, Église Catholique, Candlish Church, Journal municipal (Sons d'Cloches) et le site internet de la municipalité

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 8 juin 2021.

Claudette Perreault

Claudette Perreault,
Directrice générale et secrétaire-trésorière